



## La Compagnie d'Aspe et l'épidémie de Covid 19

Chères amies et chers amis randonneurs, amateurs de montagne, de nature, d'aventures, de sensations fortes, de verticalité ou désireux d'arpenter les sentiers et les chemins à vélo alors les guides et accompagnateurs de la Compagnie d'Aspe vous informe qu'il est temps de repartir à l'aventure.

Mais vous n'êtes pas sans savoir que le monde fait face à une pandémie virale. Et ce virus est dangereux et il est de notre devoir, responsabilité d'en limiter au mieux l'extension. C'est pourquoi l'ensemble des syndicats professionnels des métiers de la Montagne ont réfléchi à des mesures permettant la pratique de nos activités favorites en limitant autant que possible les facteurs de contagion.

### **Le problème invisible du porteur sain!**

Vous trouverez quelques peu détaillées les mesures mises en place dans chaque discipline, allant du canyon à l'alpinisme en passant par l'escalade, le VTT électrique ou pas et bien sur la randonnée en montagne. Toutes afin de limiter donc les risques de propagation et de ce fait la protection des personnes!

### **CHARTE COVID-19**

#### **Mesures générales :**

Les guides respectent scrupuleusement les mesures de distanciation sociale : en particulier lors des activités en groupe, ils prennent toutes les précautions nécessaires pour éviter la transmission du virus entre les clients et avec le guide.

Les principales mesures qui sont appliquées à toutes les activités sont les suivantes :

- Les distances entre les personnes sont augmentées et le port du masque est systématique dans toutes les situations ne permettant pas de respecter 2m de distance
- Le lavage des mains est systématique en début et en fin d'activité pour tout le groupe. Du gel hydro-alcoolique est porté à disposition des clients en cours de séance pour les phases le nécessitant (pic-nic, manipulation de matériel spécifique, changement d'atelier...).

- En début de séance, le guide rappelle les règles de sécurité et les règles sanitaires. Il place les personnes à plus de 2m de distance dès ce briefing et distribue le matériel de sécurité qui est attribué personnellement à chaque client sans échange possible. Le guide a autorité pour exclure un client qui ne respecte pas les mesures sanitaires.

- Les clients sont invités à se rendre sur les sites d'activité en voiture personnelle. Les éventuelles navettes en minibus seront réduites en distance, avec un espacement des personnes en occupant un siège sur deux et avec port de masque pour tous. Chauffeur seul à l'avant, 2 personnes par banquette maximum dans les navettes en minibus. Véhicule désinfecté chaque jour

- Le matériel de prêt est désinfecté systématiquement entre deux groupes (voir détail par activité)

- **Control de sante préalable :**

Ne sont acceptés aux activités que les personnes qui déclarent :

- Ne présenter aucun symptôme de maladie qui n'a pas encore été diagnostiquée
- Ne pas présenter d'infection aiguë au Covid-19 dans leur environnement immédiat.
- Ne pas être infectés par le Covid-19 ou en être guéris depuis 14 jours– (dans ce cas, certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique des activités sportives de plein air par rapport au covid19 à fournir);
- Ne pas être soumis une évaluation médicale pour une infection au covid-19 ;

- **Traçabilité des rencontres :**

Le guide tient à jour un registre journalier des clients et des activités, de manière à pouvoir tracer toute interaction entre personne suite à un client ou guide qui déclarerait par la suite la maladie.

Incitation forte auprès des clients de nous informer pendant une période de 20 jours après l'activité de tout état pathologique de suspicion de Covid pour alerter les membres du groupe.

En cas de contraction du COVID-19 par un guide ou un client, le guide averti toutes les personnes susceptibles d'avoir été contaminées et le guide ne reprend pas le travail avant d'avoir fait un test médical prouvant sa non contagion.

**PS : Vous retrouverez sur ce site, dans chaque discipline proposée**